

REUNION DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit Mars nous Guy VERIN, Maire, avons convoqué le Conseil Municipal en session ordinaire le trente Mars de l'an deux mille quinze, dix-neuf heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I) Informations du Maire et des Adjoint

II) Administration générale - Finances

- Compte Administratif 2014 du budget principal
- Compte Administratif 2014 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain
- Compte de gestion 2014 du budget principal
- Compte de gestion 2014 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain
- Budget principal : affectation du résultat 2014
- Budget Primitif 2015 du budget principal
- Budget Primitif 2015 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain
- Budget Primitif 2015 - contributions directes
- Taux d'impositions 2015
- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2014
- Subventions 2015
- Période de vacances d'été : création de postes saisonniers
- Personnel Territorial : modification du tableau des effectifs
- Subvention pour construction d'habitation – Mme MAUCLERE Christine
- Sinistre du 21.12.2014 –rue Ernest Lavisse : indemnité

III) Voirie – Equipement – Urbanisme

-Adhésion au service mutualisé d'instruction : signature de la convention entre la CCTC et la Commune

IV) Questions diverses

Le trente Mars de l'an deux mille quinze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle des séances et sur la convocation et la présidence de Monsieur VERIN, Maire.

Etaient présents : M. VERIN, Maire. M LOISEAU. M. HOUACINE. Mme PLOTTET. M. CHIMOT
Mme HAUET Adjts. M MAILLET. M. BOULEAU. Mme COCQUELET. M. DESCAMPS
Mme SIMON. Mme FIECHA. M. POULAIN. Mme BONNETERRE. M. OUBRY. Mme ARMBRUST
M. TROCHAIN. Mme MARQUANT. Mme DAUTRICOURT. Mme CLIN. M. EKMAN

Excusée : Mme CAIL pouvoir à M. VERIN

Absent : M. GENTE

Nomination du secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance et à l'unanimité des membres présents, Monsieur BOULEAU est élu secrétaire.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion

La lecture du procès-verbal de la dernière réunion est faite sans observation.

Informations du Maire

- chasse aux trésors de Pâques 2015 – Lundi 6 avril 2015 – 11h – parcours ludique (côté Astrée)
- concert lyrique avec la participation de Marie Noëlle Friedmann et Sylvie Bruniau le dimanche 12 avril 2015 16h Eglise St Denis
- concert de l'ensemble orchestral en pays novionnais le samedi 18 avril 2015 20h30 à la salle polyvalente

- Rallye Pédestre du syndicat d'initiative dimanche 19 avril 2015 - départ 9 h de l'espace culturel.
- exposition céramique et peinture du samedi 2 au dimanche 17 mai 2015 (vernissage samedi 2 mai à 18h) espace muséal bibliothèque municipale ; mercredi 13 mai 15h à 17h atelier pour enfants de plus de 5 ans.

Mr HOUACINE – Commission communication – commerce – industrie – environnement

Donne compte rendu de la dernière réunion de la commission développement économique de la CCTC du 12 mars 2015 où il a été abordé le développement de la ZAE du Nouvion au vu du bilan des sorties de la pépinière d'entreprises.

Le Bureau communautaire de la CCTC décide de lancer une étude en partenariat avec les services de la Région sur le Commerce et l'Artisanat.

Mr le Maire souligne également les graves problèmes rencontrés actuellement par les petits commerces.

Compte Administratif 2014 du budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame HAUET Chantal, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur VERIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

(voir tableaux annexe 1)

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Madame HAUET adresse à Monsieur VERIN les félicitations du Conseil Municipal pour sa bonne gestion. Monsieur le Maire remercie tous les Collègues qui lui accordent leur confiance et le personnel administratif pour l'excellent travail fourni.

Compte de gestion 2014 du budget principal

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il est bien établi et conforme

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Compte de gestion 2014 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget annexe du Lotissement Marc Blancpain de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Lotissement Marc Blancpain de l'exercice 2014,

Considérant qu'il est bien établi et conforme

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget annexe Lotissement Marc Blancpain de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget principal : affectation du résultat 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement réalisé en 2014 au budget annuel principal de la Commune est de **739 947.25 €**.

Conformément à l'instruction M 14, il y a lieu de procéder à l'affectation de ce résultat,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Décide d'affecter cette somme de **739 947.25 €** au financement des dépenses d'investissement (art. 1068. du B.P. 2015).

Budget Primitif 2015 du budget principal

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2331-10,

Après avis de la commission des finances en date du 18 Mars 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame HAUET Chantal, Maire-Adjoint,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Adopte le budget primitif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement =	1 667 504.00 €	1 667 504.00 €
Fonctionnement =	3 811 165.00 €	3 811 165.00 €
	=====	=====
TOTAL	5 478 669.00 €	5 478 669.00 €

Précise que le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 - classement par nature.

Budget Primitif 2015 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2331-10,

Ayant entendu l'exposé de Madame HAUET, Maire-Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Adopte le budget annexe « Lotissement Rue Marc Blancpain » de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

Budget Primitif 2015 du budget annexe : Lotissement rue Marc Blancpain

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2331-10,

Ayant entendu l'exposé de Madame HAUET, Maire-Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Adopte le budget annexe « Lotissement Rue Marc Blancpain » de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement =	367 188.64 €	367 188.64 €
Fonctionnement =	367 188.64 €	367 188.64 €
	=====	=====
TOTAL	734 377.28 €	734 377.28 €
	-=-=-=-=-=-	

Budget Primitif 2015 - contributions directes

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Mars 2015,

Vu l'état 1259,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Fixe à **976 187.00 €** le produit définitif des contributions directes 2015 – article 7311.

-=-=-=-=-=-

Taux d'impositions 2015

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Mars 2015,

Vu l'état 1259,

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Décide de retenir les taux suivants pour 2015 :

- taux de TAXE D'HABITATION = 24,27 %
- taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI = 13,45 %
- taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI = 31.30 %

-=-=-=-=-=-

Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2014

Conformément à la circulaire interministérielle du 12 Février 1996 relative à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 Février 1995,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Constata qu'il n'y a eu aucune acquisition et cession immobilière effectuée en 2014.

Dit que la présente délibération sera annexée au compte administratif 2014 voté le 30 Mars 2015.

-=-=-=-=-=-

Subventions 2015

Vu les propositions présentées par Madame HAUET Chantal, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Arrête comme suit les subventions à attribuer en 2015 :

<u>65748 – AG</u>	
- Syndicat d'Initiative	2 780.00 €
- Fraternelle des Anciens Combattants	230.00 €
- Médailleurs militaires	100,00 €

- Porte-drapeaux	100,00 €
- Colombe Nouvionnaise	200,00 €
- Société de Chasse	(pas de demande)
- Amicale du Personnel Communal	20 000,00 €
- Temps Danse	800,00 €
- Comité des Fêtes	38 000,00 €
- Ensemble Vocal Nouvionnais	550,00 €
- Ensemble Vocal Renaissance	550,00 €
- A.D.N	(aide matérielle)
- Horticulture Nouvionnaise	(pas de demande)
- Donneurs de sang	300,00 €
- Art et Création	150,00 €
- Il fait bon vivre au Nouvion	130,00 €
- Visiteur Médical Ets Hospitaliers	220,00 €
- L'Atelier	750,00 €
- les Amis des écoles	(pas de demande)
- les Restos du cœur	500,00 €
- Grand Bazar (+ aide matérielle)	500,00 €
- Poker Club Nouvionnais	200,00 €
- Société de Pêche « Lac de Condé »	3 300,00 €
- les Ecuries des Muriers	(pas de demande)

65748-AS

- Club du 3 ^e Age	(aide matérielle)
- Association familiale	(pas de demande)

65748-CS

- Amicale des Sapeurs Pompiers	(pas de demande)
- les jeunes Sapeurs Pompiers	300,00 €

65748-EN

- Coopérative écoles Lavisser/Richepin EN1-EN2 (2.70 € X 184)	496,80 €
- Coopérative école Mat.Lavisser EN3 (15,00 € X 41)	615,00 €
- Coopérative école Mat.Audubert EN4 (15.00 € X 75)	1 125,00 €

voyages scolaires : application de la délibération du Conseil Municipal en date du 26/10/89, à savoir :

Ecoles maternelles :

¼ du prix du voyage avec un maximum de participation annuelle Ville de 3.40 euros par élève

Ecoles primaires :

¼ du prix du voyage avec un maximum de participation annuelle Ville de 8.10 euros par élève

65748-MUS

- Ensemble Orchestral en pays Nouvionnais	500,00 €
Participation aux différentes manifestations organisées par la Ville	2 000,00 €
Participation au salaire et frais déplacement du Directeur	5 100,00 €

65748-SP9

- NAC Football	9 500,00 €
- Ecole de Taï Do	700,00 €
- Tennis de table Nouvionnais	(pas de demande)
- Thiérache VTT	/
- UNSS Collège Colbert Quentin	(pas de demande)
- Tennis Club Nouvionnais	1 300,00 €
- Gym Détente	600,00 €
- les vieilles godasses	200,00 €
- U.S.E P	(pas de demande)
- Hand-ball Nouvionnais	500,00 €
- Football Club Thiérache du Centre	300,00 €

65736 - AS

- C.C.A.S	15 000,00 €
-----------	-------------

Madame HAUET Chantal, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal les règles définies et mises en place par la commission pour l'attribution des subventions.

Période de vacances d'été : création de postes saisonniers

Considérant que la mise en service du bassin de natation de la base de loisirs a été fixée au 1^{er} Juillet 2015 pour une période de 2 mois et que, pour la même période, les congés du personnel territorial nécessite le recrutement d'adjoints techniques occasionnels ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, notamment l'article 3

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser pour l'été 2015 le recrutement des agents temporaires suivants :

* **dix** adjoints techniques 2^e classe auxiliaires à temps incomplet pour les mois d'été (juillet et août) qui seront spécialement affectés à l'entretien et au fonctionnement de la base de loisirs – secteur de la baignade et aux services techniques.

Ces agents seront engagés à durée déterminée et rémunérés sur la base du traitement mensuel d'un adjoint technique 2^e classe au 1^{er} échelon indice brut 340 – majoré 321 (derniers indices connus). Le nombre d'heures à effectuer sera déterminé en fonction des besoins du moment sans pouvoir dépasser 151,67 h/mois par agent.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Où le rapport de Monsieur le Maire et considérant les besoins des services,
Adopte les propositions qu'il contient ;

Autorise le recrutement temporaire des personnels nécessaires pour l'été 2015 (juillet et août) au service de la base de loisirs – secteur baignade et aux services techniques.

Les crédits seront prélevés sur le budget primitif 2015.

Personnel Territorial : modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération en date du 1er Décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs des emplois permanents du personnel.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le tableau des effectifs du personnel territorial,

Sur le rapport du Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE :

1 – de créer un poste ci-dessous

Filière administrative – temps complet titulaire

Adjoint Administratif 2^{ème} classe

2 -APPROUVE comme suit le tableau des emplois permanents de la Collectivité :

<u>Filière administrative – temps complet</u>	<u>créé</u>	<u>pourvu</u>
* Attaché principal	1	1
* Attaché	1	1
* Rédacteur	1	0
* Adjoint administratif principal 1e cl.	2	2
* Adjoint administratif principal 2 ^e cl.	1	0
* Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	3	3
* Adjoint administratif 2 ^e classe	3	3

<u>Filière administrative – temps incomplet</u>	<u>créé</u>	<u>pourvu</u>
* adjoint administratif 1 ^e classe 18/35 ^e	1	1
* adjoint administratif 2 ^e classe 28/35 ^e	1	1
<u>Filière technique – temps complet</u>		
* Technicien	1	0
* Agent de maîtrise principal	3	1
* Agent de maîtrise	3	2
* Adjoint technique principal 1 ^e cl.	4	4
* Adjoint technique principal 2 ^e cl.	2	2
* Adjoint technique 1 ^e classe	3	1
* Adjoint technique 2 ^e cl.	15	13
<u>Filière technique – temps incomplet</u>		
* Adjoint technique 2 ^e cl. 19/35 ^e	1	1

Subvention pour construction d'habitation : Mme MAUCLERE Christine

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il est saisi d'une demande de subvention pour construction d'habitation sis 2 bis, rue Ernest Lavissee émanant de **Madame MAUCLERE Christine**.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

est d'accord pour attribuer la subvention de **609,80 €** prévue par la délibération du 11 Décembre 1991 à **Mme MAUCLERE Christine**.

La dépense sera prélevée sur le budget 2015.

Sinistre du 21.12.2014 - Rue Ernest Lavissee : Indemnité d'assurance

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

accepte l'indemnité d'assurance GAN – PARIS (92) d'un montant de **2 697.88 €** (+ franchise de **400.00 €**) suite aux dégradations du lampadaire survenu rue Ernest Lavissee le 21 Décembre 2014.

Adhésion au service mutualisé d'instruction : signature de la convention entre la CCTC et la Commune

Vu le code de l'urbanisme et en particulier le L423-1, L422-1, L422-8, R410-5 et R.423-15,
Vu le code général des Collectivités Territoriales et en particulier le L5211-4-2,

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la Commune d'adhérer au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme créé par la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre.

Considérant que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a programmé l'arrêt de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la Direction Départementale des Territoires (DDT), à partir du 1^{er} Juillet 2015, pour le compte des communes disposant d'un plan local d'urbanisme et appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants ;

Considérant qu'il serait très difficile pour la Commune d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme en interne, notamment au regard des compétences techniques et juridiques inhérentes à un tel exercice ;

Considérant le coût prévisionnel du service mutualisé d'instruction et la répartition de ses charges entre l'ensemble des communes adhérentes ;

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

DECIDE

1-d'adhérer au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme

2-de signer la convention fixant les missions, les responsabilités des deux parties et les modalités de mise à disposition du service par la Communauté de Communes, telles qu'annexées à la présente délibération.

Aménagement lotissement rue Marc Blancpain - Emprunt de 250 000 € : Banque Postale

Vu les articles L. 2122-22 & L 2122-23 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Annexe Lotissement 2015,

Considérant que pour financer les travaux d'aménagement du lotissement sis rue Marc Blancpain, il y a nécessité de recourir à un emprunt d'un montant total de **250 000 €** ;

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-05 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

à l'unanimité

Décide

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1 A
Montant du contrat de prêt : 250 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 14 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1^{er} juin 2029

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 250 000,00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 27/05/2015 avec versement automatiquement à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,56 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La séance est levée à 21 heures

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame HAUET, Maire-Adjoint délibérante sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Guy VERIN Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés				419 641,94 €		419 641,94 €
Opération de l'exercice	3 209 711,52 €	3 949 658,77 €	1 963 408,68 €	1 165 267,64 €	5 173 120,20 €	5 114 926,41 €
TOTAUX	3 209 711,52 €	3 949 658,77 €	1 963 408,68 €	1 584 909,58 €	5 173 120,20 €	5 534 568,35 €
Résultat de Clôture		739 947,25 €	378 499,10 €			361 448,15 €
Reste à Réaliser			216 924,40 €	78 386,00 €	138 538,40 €	
Totaux Cumulés		739 947,25 €	517 037,50 €			222 909,75 €

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ANNEXE POUR Le lotissement Marc Blancpain

Résultats reportés			5 741,60 €		5 741,60 €	
Opération de l'exercice	58 594,32 €	58 594,32 €	58 594,32 €	5 741,60 €	117 188,64 €	64 335,92 €
TOTAUX	58 594,32 €	58 594,32 €	64 335,92 €	5 741,60 €	122 930,24 €	64 335,92 €